

PROCURATION

Règlementation relative à l'abattage d'arbres en forêt privée

Cette procuration doit obligatoirement être remplie et signée par un propriétaire foncier lorsque ce dernier délègue à toute autre personne ou organisme, la responsabilité de faire une DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION, DE MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'EXEMPTION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION RELATIF À L'ABATTAGE D'ARBRES sur sa propriété.

Je déclare être renseigné(e) qu'une réglementation relative à l'abattage d'arbres émanant de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or s'applique sur ma (mes) propriété(s) et j'autorise

à déposer, en mon nom, une demande de certificat d'autorisation, de modification de certificat d'autorisation ou d'exemption de certificat d'autorisation relatif à l'abattage d'arbres. La localisation de ma (mes) propriété(s) :

Canton : _____ Rang : _____ Lot : _____

Canton : _____ Rang : _____ Lot : _____

Canton : _____ Rang : _____ Lot : _____

Nom du propriétaire foncier : _____

Signature : _____

Date : _____

N.B. Veuillez joindre ce document à votre demande de certificat d'autorisation, de modification de certificat d'autorisation ou d'exemption de certificat d'autorisation relatif à l'abattage d'arbres.